

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit:** SONAX Désodorisant AlmSommer**Code du produit:**

03620000, 03620410

UFI: 4S45-3094-M006-VQ1A**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Emploi de la substance / de la préparation**

Produit désodorisant pour véhicules

Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

Utilisations professionnelles

Utilisations déconseillées Aucune information n'est disponible à ce sujet pour le moment.**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur:**

SONAX GmbH

Münchener Straße 75

D-86633 Neuburg (Donau)

Tel.: ++49 (0)8431/53-0

Service chargé des renseignements:

Sécurité des Produits

E-mail: erp@sonax.de

Téléphone: + 49 (0) 8431 53 217

Suisse:

ESA

Maritzstr.47

CH-3401 Burgdorf

E-Mail: info@esa.ch

Tel. 03 44 29 00 21

Fax. 03 44 29 02 97

1.4 Numéro d'appel d'urgence**France:** 01 45 42 59 59 (ORFILA)**Suisse:** 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51) (Tox Info Suisse)**Belgique:** 070 245 245 (Depuis l'étranger +32 70 245 245) [centre antipisons]**Luxembourg:** +352 8002-5500 (centre antipisons Belgique)**Pay-Bas:** +31 (0) 30 274 88 88 (Centre national d'information sur poison)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Indications complémentaires:

Le produit est une combinaison entre un produit polymère et un mélange de parfums incorporé.

La classification indiquée se réfère au mélange de parfums incorporé.

2.2 Éléments d'étiquetage**Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.**Pictogrammes de danger**

GHS07

GHS09

Nom du produit: SONAX Désodorisant AlmSommer

(suite de la page 1)

Mention d'avertissement Attention**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Benzoate de benzyle

Linalol

eugenol

Citral

limonène

Eucalyptus oil

(E)-anéthole

Mentha viridis (Spearment) leaf oil

Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:**

Selon les informations soumises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient pas de substance à plus de 0,1% considérée comme PBT.

vPvB:

Selon les informations soumises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient pas de substance à plus de 0,1% considérée comme vPvB.

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges****Description:** Combinaison entre un produit polymère et un mélange de parfums incorporé.**Composants dangereux:**

Les concentrations indiquées se rapportent à la proportion du mélange de parfums incorporé.

CAS: 120-51-4 EINECS: 204-402-9	Benzoate de benzyle ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=1); Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Acute Tox. 4, H302	≥ 70 - < 90%
CAS: 78-70-6 EINECS: 201-134-4 Reg.nr.: 01-2119474016-42-xxxx	Linalol ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1B, H317	≥ 20 - < 30%
CAS: 97-53-0 EINECS: 202-589-1	eugenol ⚠ Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1B, H317	≥ 1 - < 5%
CAS: 5392-40-5 EINECS: 226-394-6	Citral ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	≥ 1 - < 5%
CAS: 8000-48-4 EINECS: 296-357-7	Eucalyptus oil ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	≥ 0,25 - < 1%
CAS: 8008-79-5 EINECS: 283-656-2 Reg.nr.: 01-2120744216-58	Mentha viridis (Spearment) leaf oil ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	≥ 0,25 - < 1%

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.04.2023 Numéro de version 2.00 (remplace la version 1.00)

Révision: 26.04.2023

Nom du produit: SONAX Désodorisant AlmSommer

CAS: 4180-23-8 EINECS: 224-052-0 Reg.nr.: 01-2119979097-22	(E)-anéthole ⚠ Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412	(suite de la page 2) ≥ 0,1 - < 1%
CAS: 5989-27-5 EINECS: 227-813-5	limonène ⚠ Flamm. Liq. 3, H226; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=1); ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412	≥ 0,25 - < 1%
CAS: 469-61-4 EINECS: 207-418-4	alpha-Cedrene ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)	≥ 0,1 - < 0,25%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.

Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion: Recourir à un traitement médical.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

la sensibilisation

Manifestations allergiques

Irritation des yeux

Irritation de la peau

Toux

Migraine

Nausées

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement selon l'appréciation de l'état du patient par le médecin. Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité:

Il convient de prendre les mesures habituelles dans le cadre de la lutte contre l'incendie.

Ne rester dans la zone de danger qu'avec un appareil respiratoire autonome.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Pas nécessaire.

Pour les non-secouristes

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Pour les secouristes Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

Recueillir par moyen mécanique.

(suite page 4)

FR

Nom du produit: SONAX Désodorisant AlmSommer

(suite de la page 3)

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.

Respecter la réglementation locale.

Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.

DE: TRGS 510 / CH: Stockage de substances dangereuses (Guide de pratique) 13

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 5392-40-5 Citral

VL (Belgique)	Valeur à long terme: 32 mg/m ³ , 5 ppm D;vapeur et aérosol
---------------	--

CAS: 5989-27-5 limonène

VME (Suisse)	Valeur momentané: 80 mg/m ³ , 14 ppm Valeur à long terme: 40 mg/m ³ , 7 ppm S SSc;
--------------	--

Informations relatives à la réglementation

VL (Belgique): Moniteur belge no 148, 27.05.21

VME (Suisse): Valeurs limites d'exposition aux postes de travail

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Dispositifs techniques de commande appropriés.

Veillez à une bonne ventilation pouvant être obtenue par une aspiration locale ou l'évacuation générale de l'air vicié. Si cela ne suffit pas à maintenir le poste de travail en-dessous des valeurs limites d'exposition, il faut porter une protection respiratoire appropriée.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection respiratoire: Pas nécessaire en cas normal

Protection des mains: Pas nécessaire en cas normal

Protection des yeux/du visage Pas nécessaire en cas normal

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

État physique

Solide

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.04.2023 Numéro de version 2.00 (remplace la version 1.00)

Révision: 26.04.2023

Nom du produit: SONAX Désodorisant AlmSommer

(suite de la page 4)

Couleur:	Vert
Odeur:	Fleuri
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non applicable
Inflammabilité	Non déterminé.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
Inférieure:	non applicable
Supérieure:	non applicable
Point d'éclair	Non applicable.
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH	Non applicable.
Viscosité:	
Viscosité cinématique	Non applicable.
Solubilité	
l'eau:	Insoluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non applicable.
Densité et/ou densité relative	
Densité:	non déterminé
Densité de vapeur:	Non applicable.
Caractéristiques des particules	non applicable

9.2 Autres informations

Aspect:	
Forme:	solide - liquide incorporé dans un support solide
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
Changement d'état	
Taux d'évaporation:	Non applicable.

Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité** Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.2 Stabilité chimique** Stable dans des conditions normales.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.04.2023 Numéro de version 2.00 (remplace la version 1.00)

Révision: 26.04.2023

Nom du produit: SONAX Désodorisant AlmSommer

(suite de la page 5)

10.4 Conditions à éviter Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.**10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Les informations fournies dans cette section concernent le mélange de parfums incorporé au produit.

Toxicité aiguë Nocif en cas d'ingestion.**Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:****CAS: 120-51-4 Benzoate de benzyle**

Oral	LD50	1.700 mg/kg (rat)
	LDLo	4.000 mg/kg (lapin)

CAS: 78-70-6 Linalol

Oral	LD50	2.790 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	5.610 mg/kg (lapin)

CAS: 97-53-0 eugenol

Oral	LD50	1.930 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

CAS: 5392-40-5 Citral

Oral	LD50	4.960 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

CAS: 5989-27-5 limonène

Oral	LD50	4.400 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Peut provoquer une allergie cutanée.**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Indications toxicologiques complémentaires: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.**11.2 Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Compte tenu de l'état actuel des connaissances scientifiques, aucune donnée sur les propriétés de perturbation endocrinienne ayant des effets sur la santé n'est disponible pour le produit.

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Les informations fournies dans cette section concernent le mélange de parfums incorporé au produit.

Le produit est considéré comme étant nocif pour les organismes aquatiques. Il peut avoir des effets nocifs à long terme dans des milieux aquatiques.

Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.04.2023 Numéro de version 2.00 (remplace la version 1.00)

Révision: 26.04.2023

Nom du produit: SONAX Désodorisant AlmSommer

(suite de la page 6)

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:**

Selon les informations soumises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient pas de substance à plus de 0,1% considérée comme PBT.

vPvB:

Selon les informations soumises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient pas de substance à plus de 0,1% considérée comme vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes**Autres indications écologiques:****Indications générales:** Ne pas laisser parvenir le produit dans l'environnement, de manière incontrôlée.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchet classé comme dangereux selon l'annexe III de la directive 2008/98/CE.

Recommandation:

Les déchets doivent être éliminés selon les directives locales émanant des autorités compétentes en la matière.

Catalogue européen des déchets

20 03 01 | déchets municipaux en mélange

Emballages non nettoyés:**Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID/ADN, IMDG, IATA UN3077

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN

3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Benzoate de benzyle, alpha-Cedrene)

IMDG

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Benzyl benzoate, alpha-Cedrene), MARINE POLLUTANT

IATA

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Benzyl benzoate, alpha-Cedrene)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN


**Classe
Étiquette**

 9 (M7) Matières et objets dangereux divers.
9

IMDG, IATA


**Class
Label**

 9 Matières et objets dangereux divers.
9

(suite page 8)

Date d'impression : 26.04.2023 Numéro de version 2.00 (remplace la version 1.00)

Révision: 26.04.2023

Nom du produit: SONAX Désodorisant AlmSommer

(suite de la page 7)

14.4 Groupe d'emballage ADR/RID/ADN, IMDG, IATA	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières et objets dangereux divers.
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	
ADR/RID/ADN Quantités limitées (LQ) Catégorie de transport Code de restriction en tunnels Remarques:	5 kg 3 (-) La classification n'est pas applicable aux substances/ mélanges en emballages individuels ou combinés ≤5kg.
IMDG Remarques:	La classification n'est pas applicable aux substances/ mélanges en emballages individuels ou combinés ≤5kg.
IATA Remarques:	La classification n'est pas applicable aux substances/ mélanges en emballages individuels ou combinés ≤5kg.
"Règlement type" de l'ONU:	UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (BENZOATE DE BENZYLE, ALPHA-CEDRENE), 9, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Ordonnances européennes :****Directive 2010/75/UE (VOC) non soumis****Catégorie SEVESO (DIRECTIVE 2012/18/UE)**

Présence de substances dangereuses, exclue dans le cadre de processus raisonnablement prévisibles. Les seuils quantitatifs ne sont pas à respecter.

E1 Danger pour l'environnement aquatique

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales:**Règlement en cas d'incident:**

Présence de substances dangereuses, exclue dans le cadre de processus raisonnablement prévisibles. Les seuils quantitatifs ne sont pas à respecter.

Classe de pollution des eaux (DE): non applicable**Taxe d'incitation sur les composés organiques volatils [COV - Suisse] (CH): non soumis****15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 9)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 26.04.2023 Numéro de version 2.00 (remplace la version 1.00)

Révision: 26.04.2023

Nom du produit: SONAX Désodorisant AlmSommer

(suite de la page 8)

Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë - voie orale Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire Sensibilisation cutanée Dangers pour le milieu aquatique- danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.
--	--

Date de la version précédente: 08.11.2022

Numéro de la version précédente: 1.00

Acronymes et abréviations:

NOEL = No Observed Effect Level
 NOEC = No Observed Effect Concentration
 LC = letal Concentration
 EC50 = half maximal effective concentration
 log POW = Octanol / water partition coefficient
 GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 ATE: acute toxicity estimate
 ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 IOELV = indicative occupational exposure limit values
 Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
 Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
 Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
 Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B
 Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
 Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
 Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
 Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**